

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 mars 2021**

<p>DATE DE CONVOCATION 22/03/2021</p> <p>DATE D’AFFICHAGE 1/04/2021</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 33</p> <p>PRÉSENTS 28</p> <p>VOTANTS 31</p>	<p>L’an deux mil vingt et un, le vingt-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la salle des loisirs en séance publique sous la présidence de Monsieur Christophe POT.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Eric PORCHER, Mme Nathalie PÉANT, M. Vincent GABORIAU, Mme Carole BOURIGAULT, M. Francis CHAMPION, Mme Sandrine BÉLANGÉ, M. Nicolas THOMAS, Mme Laure LEMALLIER, M. Dominique PARIS, Mme Suzy BIRTÈGUE, MM. Claude HUET, Jean-François GOULU, Mme Murielle SEGAUD, M. Gilles DUBOIS, Mmes Sylvie GILBERT, Myriam THIBAudeau, Annie LATOUR, M. Rodolphe BRIOUDE, Mme Carole AGASSANT, MM. Sébastien BOURDIN, Erwan GARREC, Jérôme BOULIDARD, Jérôme DOISNEAU, Mmes Myriam BIZET, Mélanie BEAUDOIN-RICHARD, Caroline BERETTI, Pauline THIBault, soit 28 membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Municipal étant composé de 33 membres.</p> <p><u>Étaient excusés</u> : Mmes Elise THEVENOU, Lucienne DUPUY, MM. Guillaume MOUGEL, Marc-Olivier FOURCHER.</p> <p><u>Étaient absents</u> : M. Vincent DUPÉ, Mme Suzy BIRTEGUES a quitté la séance à 22h00 au point D2021-36 - Patrimoine urbain et Paysager - Syndicat Intercommunal d’Énergie du Maine et Loire : réparations sur le réseau d’éclairage public.</p> <p>Monsieur Christophe POT, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.</p> <p>Le Conseil Municipal désigne Mme Carole AGASSANT en qualité de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément aux dispositions de l’article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir de voter en leur nom :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 33%;">Mandants</th> <th style="width: 33%;">Mandataires</th> <th rowspan="3" style="width: 34%; text-align: center;">31 votants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>M. Guillaume MOUGEL</td> <td>M. Christophe POT</td> </tr> <tr> <td>M. Marc-Olivier FOURCHER</td> <td>Mme Myriam BIZET</td> </tr> <tr> <td>Mme Lucienne DUPUY</td> <td>Mme Suzy BIRTEGUES</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p align="center">D2021-37 Bis- PATRIMOINE URBAIN ET PAYSAGER – VOIRIE : NOMINATION DES VOIES</p> <p align="center">Rapporteur : Francis CHAMPION</p> <p>Le Conseil Municipal,</p> <p>Vu les articles L.2212-1, L2212-2, L2213-1 et L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>Vu les avis favorables des commissions voirie du 27 août 2019, du 22 janvier 2020 et du 24 février 2021,</p> <p>Vu l’avis favorable du bureau municipal du 15 mars 2021</p> <p>Vu le rapport de M. CHAMPION,</p>	Mandants	Mandataires	31 votants	M. Guillaume MOUGEL	M. Christophe POT	M. Marc-Olivier FOURCHER	Mme Myriam BIZET	Mme Lucienne DUPUY	Mme Suzy BIRTEGUES	
Mandants	Mandataires	31 votants									
M. Guillaume MOUGEL	M. Christophe POT										
M. Marc-Olivier FOURCHER	Mme Myriam BIZET										
Mme Lucienne DUPUY	Mme Suzy BIRTEGUES										

Accusé de réception en préfecture
049-200058873-20210329-D2021-37Bis-DE
Date de télétransmission : 14/04/2021
Date de réception préfecture : 14/04/2021

Considérant qu'il y a lieu de donner un nom à toutes les voies énoncées ci-dessous,
 Considérant la nécessité de dénommer les voies de la ZAC et les voies ne disposant pas encore de noms,

DELIBÈRE

A l'unanimité,

Article 1 : décide de dénommer :

Suite à une erreur matérielle, la délibération D2021-37Bis annule et remplace la délibération D2021-37

Pour la commune déléguée de Mazé :

Ancienne appellation	Nouvelle appellation	Précisions (si besoin)
Voie communale n° 34 Chemin rural de la Roche à Cornillé	Route du Moulin de la Roche	
Voie communale n° 10	Route de Duigné	partie située entre VC n°11 et VC n° 29 Lieux-dits Duigné, Les Sorinières, les Buissons, Les Foucaults
Voie communale n° 10	Route des Bois Guérin	partie située entre VC n°29 et VC n° 13 Les Bois Guérin, Les Boisnières
Voie communale n°10	Rue Gruteau	partie située entre VC n°13 jusqu'à la limite communale
Voie communale n° 94	Chemin de la Chaussée	Les Hautes Touches, la Chaussée, Gruteau
Voie communale n° 30 Chemin rural de la Barrière aux Buissons et chemin rural des Grouas	Chemin des Aireaux	
Voie communale n° 29 Chemin rural dit des Mauchamps	Chemin des Mauchamps	
D n° 59 des Rosiers sur Loire à Sablé	Route de Saint-Georges du Bois	
D n° 244	Route de Baugé	Partie située entre route de Fayet et la limite communale Gruteau
Voie communale n° 7	Route de Sennecé	
Voie communale n° 95 Chemin rural dit de Sennecé	Impasse du Château de Sennecé	
Voie communale n°13	Route de la Coutellerie	
Voie sans nom	Chemin du Clos de Mazé	Située entre la Route du Plessis et la route du Parc de Montgeoffroy
Voie sans nom	Allée du Relais	Accès résidence Hestia par la Rue Principale

Accusé de réception en préfecture
 049-200068873-20210329-D2021-37Bis-DE
 Date de télétransmission : 14/04/2021
 Date de réception préfecture : 14/04/2021

Pour la commune déléguée de Fontaine-Milon :

Ancienne appellation	Nouvelle appellation	Précisions (si besoin)
	Route de l'Isle	L'Isle, le Grand Fougeray, le Petit Fougeray, les Audiots, le Patis de l'Isle, La Robinière
Chemin rural dit des Simmonières à la Talbotière	Chemin de la Talbotière	
Chemin rural dit de l'Oulière	Chemin de l'Oulière	
Route de Gée	Route de Gée	
Chemin rural dit des Milonnières	Chemin des Milonnières	
	Chemin du Haut-Humeau	Lieu-dit Haut Humeau
Voie communale n°5 de Fontaine-Milon à Jarzé	Route de Jarzé	Située entre la Rue David d'Angers jusqu'à la limite communale
Chemin rural du bourg à la Davière et chemin rural dit de la Davière	Rue de la Bouchetière	Entre la Route de Gée et la limite communale
	Rue de la Grange	Lieux-dits La Grange, Vincelotière
D n° 61	Route du Vieil Baugé	Située après la Rue David d'Angers jusqu'à la limite communale
D n° 61	Rue David d'Angers	Route David d'Angers, le Château, Le Pavillon
D n° 61	Route d'Angers	Suite à la rue David d'Angers jusqu'au pont de l'autoroute en direction de la RD 347
Voie sans nom	Chemin de la Durbelière	
	Route du Village des Bois	Village des Bois, La Durinière, Les Mares, La Grande Martinière, la Petite Martinière
	Chemin des Sandinières	Lieux dits La Sandinière, La Grande Sandinière

Article 2 : mandate M. le Maire afin d'exécuter la présente délibération.

Caractère exécutoire : la présente délibération sera inscrite au registre des délibérations, transmise à la Sous-préfecture de Saumur pour le contrôle de sa légalité, affichée à la porte de la Mairie et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Recours : la présente délibération peut faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités certifiant son caractère exécutoire, indiquées à l'article précédent.

Fait et clos en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents



Le Maire

Christophe POT.